

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-054 en date du 23 mars 2022  
Portant sur les tarifs de location des locaux de la MSP de Lavaveix-les-Mines**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-trois mars à 17 h 30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LUPERSAT, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 17/3/2022

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 46	POUR : 46
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 46	

**Présents :** MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE *suppléante* PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, FAUCHER.

**Pouvoirs :** MM. JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

**Excusés :** MM. DESCLOUX, FERRIER, JOULOT, SIMONET B, VIRGOULAY, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT, GLOMOT.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel SOULEBOT

Rapporteur : Alexandre VERDIER, Président

**Vu** la délibération n° 2021-155 du 06 octobre 2021, donnant délégations de compétences au Président, notamment pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

**Vu** la fin des travaux de la Maison de santé de Lavaveix les mines et son ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

Un bail professionnel devra être conclu pour chaque local entre la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et les occupants.

À la signature du bail professionnel, l'occupant versa à la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine le dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer. Le loyer ainsi que la provision des charges seront mensuels. Le montant des charges est indicatif, et fera l'objet d'une réactualisation annuelle suivant les dépenses occasionnées sur ce service.

*Il est proposé d'appliquer les montants suivant au m<sup>2</sup>*  
*Part loyer = 5 € / m<sup>2</sup> HT (6€ / m<sup>2</sup> TTC) - provision de charges = 6.50 m<sup>2</sup>*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Montants par cabinet**

LOCATAIRES	SURFACE m <sup>2</sup> à louer	LOYER		Charges à 6,50/ m <sup>2</sup> TTC	TOTAL TTC	TOTAL TTC 50 % KINE et OSTÉO
		5 € HT m <sup>2</sup>	6 € TTC m <sup>2</sup>			
KINE espace (pour 2 PS)	58	290,00 €	348,00 €	377,00 €	725,00 €	<b>362,50 €</b>
INFIRMIER	26	130,00 €	156,00 €	169,00 €	325,00 €	<b>325,00 €</b>
MEDECIN 1	29	145,00 €	174,00 €	188,50 €	362,00 €	
MEDECIN 2 (avec secrétariat)	38	190,00 €	228,00 €	247,00 €	475,00 €	<b>475,00 €</b>
BUREAU 1 : CD 23 PMI	16	80,00 €	96,00 €	104,00 €	200,00 €	
BUREAU 2 : CD 23 CPMI	21	105,00 €	126,00 €	136,50 €	262,50 €	
MÉDECIN 3	27	135,00 €	162,00 €	175,50 €	337,50 €	
OSTÉOPATHE (pour 2 PS)	27	135,00 €	162,00 €	175,50 €	337,50 €	<b>168,75 €</b>
BUREAU 3	26	130,00 €	156,00 €	169,00 €	325,00 €	
					Au mois	À la nuitée
APPARTEMENT	35	175,00 €	210,00 €	227,50 €	437,50 €	14,50 €

Valérie SIMONET ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 6 avril 2022  
Pour copie conforme, le 6 avril 2022

Le Président,  
**Alexandre VERDIER**